

Informations sociales janvier 2021

MERCREDI
13 janvier
2021

Augmentation du SMIC et minima conventionnels

Le décret n° 2020-1598 du 16 décembre 2020 a relevé le SMIC horaire de 10,15 € brut à 10,25 € brut soit un salaire mensuel brut de 1554,58 € pour 35 h hebdomadaires.

Le premier échelon du niveau 1 de la grille salariale de la branche étant à 1575,21 € (accord du 3 mars 2020 étendu par arrêté du 24 juillet 2020), aucune régularisation n'est nécessaire dans la Branche.

[Grille des salaires en vigueur](#)

Accord APLD

Un **accord sur l'activité partielle de longue durée (APLD)** a été signé par les partenaires sociaux le 18 décembre 2020. L'avis d'extension de cet accord est paru au Journal Officiel le 6 janvier 2021.

[Accord APLD](#)
[Avis d'extension](#)

Avenants du 14 octobre 2020

L'avis d'extension de l'**avenant sur les congés pour évènements familiaux**, de l'**avenant sur les classifications professionnelles** et de l'**avenant sur la prise en charge de l'apprentissage** est paru le 9 janvier 2021.

[Avenant congés spéciaux](#)
[Avenant classifications professionnelles](#)
[Avenant prise en charge apprentissage](#)

[Avis d'extension](#)

Nous vous souhaitons un bon début d'année,

Très cordialement,

Le Secréariat



PRODAF - Syndicat professionnel des métiers et services de l'animal familial

17, rue Janssen - 75019 PARIS - Tél. : 01 40 40 25 03 / Fax : 01 40 40 25 06

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit d'accès par courrier électronique à l'adresse suivante :

prodaf@prodaf.org

[Modifiez votre abonnement](#) [Se désabonner](#)